

DÉCLARATION DÉLÉGATION FO AU CCE EDF SA DU 14 FÉVRIER 2018

POINT 4 : PROJET « MY HR » (POUR AVIS)

Monsieur le Président, mesdames, messieurs

La direction d'EDF continue ses efforts constants pour soutenir sa quasi unique préoccupation : réduire les coûts par son grand projet du « pilotage par le cash » !

Le projet soumis à notre avis s'inscrit dans ce contexte par une totale refonte du SIRH, projet appelé My HR. En prononçant bien laborieusement cet anglicisme, vous y trouverez peut-être la substantifique moelle du concept : « Maille-hache-chair », pour hacher menu les effectifs de la DRH Groupe et des MOA et MOE RH !

Très sérieusement, rien dans le dossier remis, pour avis, n'indique l'impact sur l'emploi. C'est pourtant l'élément majeur du projet ! Comment pouvez-vous penser que nous allons vous signer « un chèque en blanc » pour mettre en place un projet qui va potentiellement détruire des dizaines – voir centaines – de postes supplémentaires dans le contexte actuel d'emploi dans l'entreprise ? D'autres sociétés ont certainement adopté ce système informatique « SaaS » : Il y a donc des benchmarks qui pourraient être présentés ici. Nous ne pouvons croire que vous vous lanciez dans ce projet « à l'aveugle », sans estimation des suppressions d'emplois que cela va immanquablement engendrer. Allez-vous simplement constater « les dégâts » causés une fois la machine lancée, ce qui serait totalement irresponsable et bien sûr inadmissible en ce qui nous concerne !

In fine, le calendrier est bien mal choisi : comment pourrait-on prendre le risque de supprimer des postes supplémentaires alors que des milliers de collègues de Commerce, de la DIG et d'autres structures sont déjà en mobilité prioritaire ? À quoi servirait-il aujourd'hui d'avoir la « Rolls du SIRH » s'il n'y a pas de quoi l'alimenter par des postes à pourvoir et par un budget formation ambitieux ?

S'agissant des aspects techniques, le volet SI du projet est aussi «fromageux» que le volet RH, c'est un euphémisme ! Pas d'analyse d'impacts, de risques, de parades, pas de comparaison du processus avant et après pour expliquer les simplifications attendues et les éventuels avantages pour les salariés. Mais peut-être est-ce encore trop tôt comme pour le reste ?

En ce qui concerne la consultation dont vous nous saisissez, il apparaît clairement que ce projet est inscrit dans un processus à étapes. Le CCE devra donc logiquement et légalement être consulté pour avis à chacune de ces différentes étapes.

C'est pourquoi nous considérons que la présente consultation porte uniquement sur le choix de l'option technique « SaaS » ainsi que sur la prestation AMOA de ce projet.

Il conviendra donc que vous reveniez devant cette instance dès que l'étape suivante aura été suffisamment préparée dans vos propres ateliers puis en commission du CCE.

Dans cette logique, nous proposons de poursuivre les travaux de la commission temporaire qui réunit les Commissions SI et Emploi-Formation. Cette commission travaillera les conséquences économiques, sociales et conditions de travail liées à l'introduction de cette nouvelle technologie de SI.

Elle pourra, aux moments opportuns, proposer au CCE de voter :

- Une expertise légale « projet important » (via la mise en place d'un ICCHSCT).
- Une expertise « introduction de nouvelle technologie ».

Pour conclure, est-il sérieux que l'entreprise continue à encourager des projets de « cost-killing » pour faire des économies de bout de chandelle, afin de continuer à verser des dividendes à son actionnaire majoritaire, l'État (qui veut par ailleurs découper EDF en petits morceaux !), plutôt que de mobiliser son énergie et ses compétences à défendre ses outils de production et son modèle social ?